



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING
Direction de la Commande Publique,
des Affaires Juridiques et
Immobilières
DCPAJI_AR2023_0072

Délégation pour les périodes de
suppléance de Madame Doriane
BECUE
Maire de Tourcoing

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-17 et L. 2122-18 ;

Considérant que le Maire peut, en cas d'absence temporaire, désigner un Adjoint ou Conseiller Municipal déléguataire qui le remplacera dans la plénitude de ses fonctions ;

Considérant que délégation n'est donnée que pour les actes dont l'accomplissement serait empêché par l'absence du Maire et ne permettrait donc pas un fonctionnement normal de l'administration municipale ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER est Premier Adjoint au Maire notamment en charge des Grands Projets et de la Rénovation Urbaine, à la Commande Publique et aux Affaires Juridiques ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de donner délégation à un Adjoint aux fins de garantir la bonne marche de l'administration ;

ARRÊTONS

Article 1 – Plénitude de nos fonctions est déléguée à Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire pour la période du 16 octobre 2023 au 5 novembre 2023 inclus.

Article 2 - L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire empêché
Fonction, prénom et nom du signataire

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Transmis au Procureur de la République ;
- Notifié à l'intéressé déléguataire.

Article 4 – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue

Vita
03 20 233 300

www.tourcoing.fr

Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le - 9 OCT. 2023

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Signature et paraphe de l'Adjoint délégué :

Accusé réception en Préfecture le : - 9 OCT. 2023

Publié sur le site Internet le : - 9 OCT. 2023

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2023_072 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 09/10/2023
Objet : Délégation pour les périodes de suppléance de Madame Doriane BECUE

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 09/10/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_AR2023_0072 - D_l_gation pour les p_riodes de suppl_ance de Madame Doriane BECUE.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231009-DAJI_AR2023_072-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/10/2023

